



SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :
WV
083/213514

EAN : _____
Ref.: _____ Compteur n°: _____
Index : _____

V. ref.: _____
N. ref.: _____ RAPPORT N° 0808-441

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Nymer
B. de la S.É. SIDAIRE Ch.
PROPRIETAIRE : _____
Adresse : _____
DEMANDEUR : _____
Adresse : _____
INSTALLATEUR : _____
Adresse : _____
TVA ou CI : 1.83

Date du contrôle : 14/04/08 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :
(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)
Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - Transfert propr. ; Type locaux : Or Existant
Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant après 1.10.81 1.83 RGIE art.86
Raccordement : Tension 230/400 V " 230/400 " Protection raccordement 230/400 V 230/200
Câble aliment, tableau. princ. : _____ X _____ mm² Inter.gén. : type 1/300/400 (x12)
Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT STTT
Nombre de tableaux : 21 ; Nombre de circuits term.: 1000 ; RA : 42,5 Ohm; RI tot 26 MOhm

DESCRIPTION : Shower, photo planis

Shower photo planis
Deniv. ent. IV 19080315

EN CONFORMITE JUSQU'EN 2033

CONTROLES effectués : voir verso
INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES :

1.ère visite
Remise en
conformité suite
visite du 15/03/02
Remise en ordre de

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
Voie :
le responsable du distributeur
nom :
signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDB général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le _____ (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
~~L'installation n'est pas conforme.~~
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le même organisme avant le -.

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

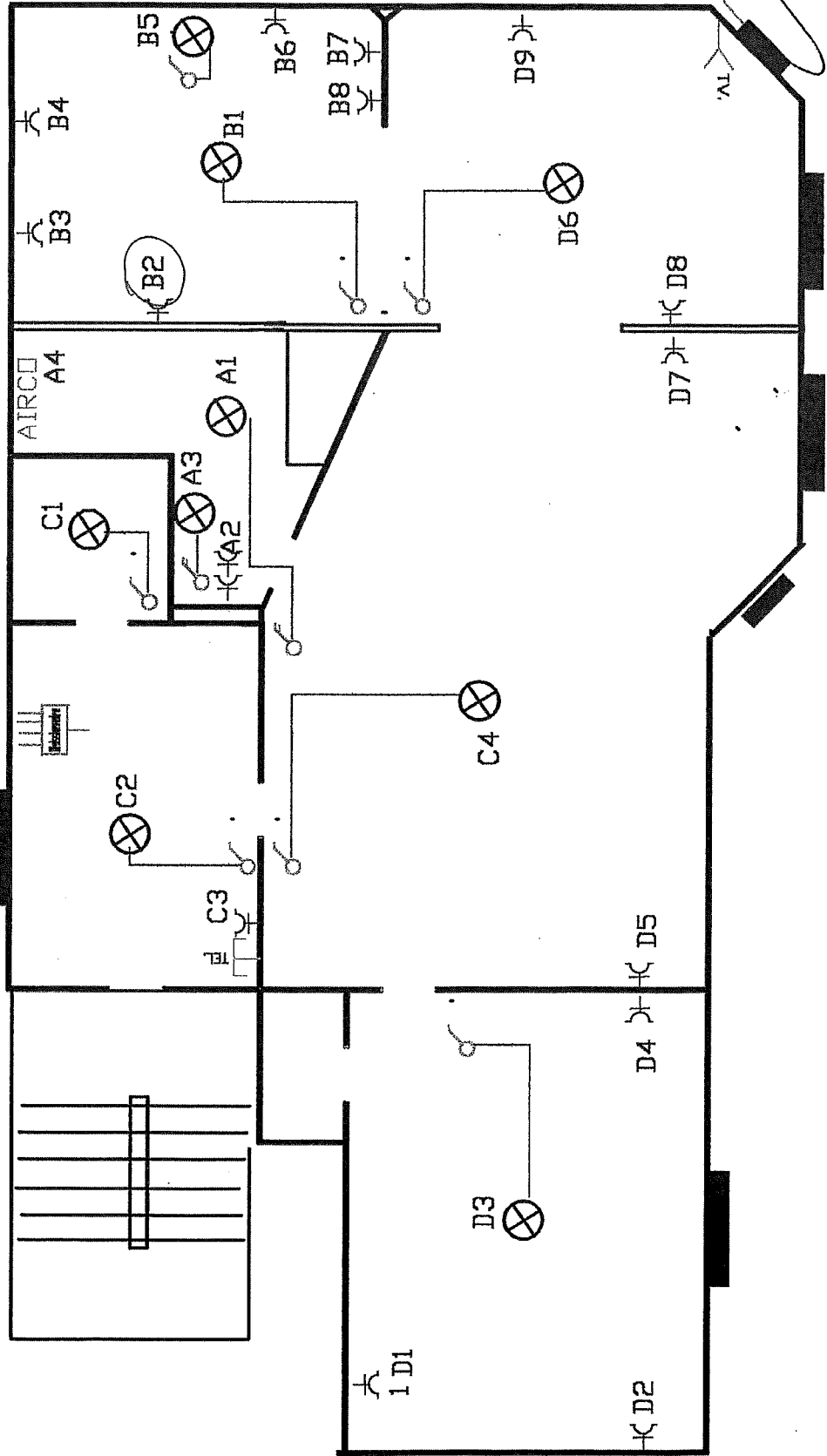
2-14
37

Le directeur,

MATHOT
12 PEPINNIERE
NAMUR
1Droit



Bureau Technique Verbruggen a.s.b.l.
 Avenue du Sainfoin 25
 5590 Ciney 083/21 45 17
 Tél.: 083/21 35 27 - Fax: 083/21 45 17
 btv.namur@btvcontrol.be



MATHOT
 12 PEPINNIERE
 NAMUR
 1Droit



Bureau Technique Verbruggen a.s.b.l.
 Avenue du Sainfoin 25
 5590 Ciney
 Tél.: 083/21 35 27 - Fax: 083/21 45 17
 btv.namur@btvcontrol.be

